



TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N°
017 - 211704218 - 20171221-CM2017_206-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le 26/12/2017

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DECEMBRE 2017

OBJET :

Tarifs de l'aire de service
et d'accueil des
camping-cars à compter du
1^{er} janvier 2018

NOMBRE DE
Conseillers Municipaux
ayant pris part au vote

27

DATE DE
L'AFFICHAGE
à la porte de la
Mairie du compte
rendu de la séance

22 décembre 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAUJON s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d'après convocation faite le quinze décembre deux mille dix-sept.

PRESENTS :

Mmes et Ms FERCHAUD / DAUDENS / PREVOT / BABIN / ISNARD / FRANCHI / GUITARD / ESTIVALS / ADOLPHE / ARCHAMBEAU / RIVIERE / WAUTIER / MOREL / TONNAY / CHARBEAU / BOURSIER / BACON / JUAN / BOTTON / TISON / SALVY / RENOULEAU / BESSON / GENYK / CHARTRAIN

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Madame TOURNEUR représentée par Monsieur TONNAY
Monsieur DESCOTE représenté par Monsieur GENYK

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES :

Madame MONCOMBLE
Monsieur NEVEU

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l'élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Marie-Laure BESSON a été désignée, à l'unanimité, pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

TARIF DE L'AIRE DE SERVICE ET D'ACCUEIL DES CAMPING-CARS A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier les tarifs pour l'aire de service et d'accueil des camping-cars pour le stationnement et les services.

Pour mémoire, le tarif actuel est de 10 € par tranche de 24 heures comprenant un emplacement avec la fourniture d'électricité, d'eau et la vidange des eaux usées.

En raison de l'augmentation de la taxe de séjour lors de la reprise de la compétence tourisme par l'Office de Tourisme Communautaire, il est proposé de porter le tarif de l'aire de service et d'accueil des camping-cars à 12 €, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

➤ D'APPLIQUER un tarif unique de 12 € par tranche de 24 heures, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Pour : 27
Contre : /
Abstention : /

Fait à Saujon, le 21 décembre 2017
Pour copie conforme
Le Maire,



P. FERCHAUD

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le N° 017 – 211704218 – 20171221-CM2017_206-DE

Accusé de Réception Préfecture - Reçu le 26/12/2017